

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de BOUTIGNY-PROUAI

Séance du 24 mars 2006

L'an deux mille six, le vendredi 24 mars à 20 h 30, les membres du conseil municipal de la commune de Boutigny-Prouais, légalement convoqués le 12 mars 2006, se sont réunis sous la présidence de Madame Mireille ÉLOY, Maire.

Étaient présents : Mireille ÉLOY, Daniel BRUNET, Marc BALLESTEROS, Fabrice GEFFROY, Corine LE ROUX, Isabelle PETIT, Josette JOYEUX, Pierre GAPILLOU, Maryse DELATTRE, Monique PETIT, Roland HEYER, Claude SERREAU.

Étaient absents excusés : Sylvie BENGUIGUI ayant donné pouvoir à Fabrice GEFFROY, Stéphane MEJANES ayant donné pouvoir à Monique PETIT, Roland VEILLEROBE ayant donné pouvoir à Marc BALLESTEROS, Anne DEMERLÉ ayant donné pouvoir à Mireille ÉLOY, Denis MEIH ayant donné pouvoir à Maryse DELATTRE Jean-Marc BARRIÉ absent n'ayant pas donné pouvoir.

Commission consultative :

Était Présent : Gilbert GAINON

Étaient absents : Luc JOYEUX, Roger MEIH, Jean-Pierre LELAIDIER, Elisabeth SELMAN.

Membres afférents au Conseil Municipal : 19 En exercice : 18

Membres présents : 12

Qui ont pris part à la délibération : 17

Nommé secrétaire de séance : Roland HEYER

1- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU PRECEDENT CONSEIL

Le Compte-rendu du précédent Conseil est approuvé à l'unanimité, toutefois il est demandé par Monique PETIT que l'erreur de frappe soit rectifiée, en effet au point numéro 9 il fallait lire « montrant » au lieu de « montant »

2. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2005 DU BUDGET COMMUNAL

Après avoir laissé la parole à Daniel Brunet, Madame le Maire quitte la salle afin de le laisser présenter et commenter le compte administratif de la Commune pour l'année 2005.

Daniel Brunet rappelle quelques investissements réalisés au cours de cette année

- La Réalisation du site scolaire de Boutigny
- Le remboursement anticipé d'une partie de la Dette.
- Acquisition d'un véhicule léger pour les services techniques

Et qu'il y a des restes à réaliser

- Le P.L.U.
- La mise aux normes des églises
- Voirie
- Site de Boutigny

Compte administratif 2005	Réalisé
Fonctionnement dépenses	648 066,68 €
Fonctionnement recettes	838 013,07 €
Investissement recettes	753 310,66 €
Investissement dépenses	224 362,42 €

Par ailleurs, il y a au budget communal 2005 des restes à réaliser en dépenses pour un montant total de 135 109,00 € et en recettes pour 883 197,75 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le compte administratif 2005 du budget communal.

3 - AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2005 DU BUDGET COMMUNAL
--

Madame le Maire reprend la présidence de la séance afin de soumettre aux élus la délibération afférente à l'affectation des résultats constatés de l'exercice 2005.

Elle rappelle qu'il ressort de l'exécution du budget un déficit d'investissement mais qu'après avoir consulté Mademoiselle le Receveur Municipal, et constaté les restes à réaliser recettes et dépenses d'investissement, il y a lieu d'affecter à titre obligatoire sur le budget 2006 le déficit d'investissement constaté ; les reliquats quant à eux seront conservés :

Pour mémoire :

En fonctionnement :

- Recettes d'exploitation 2005 753 310,66 €
- Dépenses d'exploitation 2005 648 066,68 €

105 243,98 € = Excédent de fonctionnement

En investissement :

- Dépenses 2005 838 013,07 €
- Recettes 2005 224 362,42 €

- 613 650,65 € = Déficit d'investissement

A noter qu'à ces 613 650,65 € de déficit 2005, il convient :

- d'ajouter les 268 503,68 € de 2004 et 2003, ce qui fait un déficit de **882 154,33 €**
- d'en soustraire les excédents de Restes à Réaliser 2005 : **748 088,75 €**
(recettes 2005 : 883 197,75 € - 135 109,00 €)

pour trouver un résultat d'investissement négatif de 134 065,58 €

Il nous est fait obligation de couvrir ce résultat d'investissement négatif constaté de **134 065,58 €** par les excédents de fonctionnement de 2003-2004 et 2005 (312 748,89 € + 105 243,98 €) : **417 992,87 €**

A ce résultat, il convient de déduire un montant de 83 000 € (la différence entre les 600 000 € d'emprunt comptabilisés dans les restes à réaliser alors qu'il a été débloqué notre prêt définitif de 390 000 € + 127 000 € crédit TVA, c'est-à-dire 517 000 €).

CONCLUSION : il se dégage un résultat net positif pour l'année 2005 de 200 927,29 €

Pierre Gapillou demande jusqu'à quand les 600 000€ apparaîtront au budget : Mademoiselle le Receveur insiste pour qu'ils soient mentionnés tant qu'il y aura des restes à réaliser, mais cela devrait être la dernière année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve l'affectation pour le budget communal du résultat constaté de l'exercice 2005.

4 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET COMMUNAL 2005

Après s'être fait présenter le budget primitif 2005, les titres définitifs des créances à recouvrer, les détails des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et mandats, considérant que les écritures sont conformes aux nôtres et que le receveur municipal a certifié l'ensemble des écritures Madame le Maire propose aux membres du Conseil de voter le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, vote le compte de gestion à l'unanimité.

5 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2006 DE LA COMMUNE

Dépenses et Recettes de fonctionnement :	1 077 570,14 €
Dépenses et Recettes d'investissement :	1 269 616,28 €

Madame le Maire apporte les précisions suivantes : la Commune a prévu de réaliser en 2006 divers investissements et notamment :

- Etude d'un Plan Local d'Urbanisme
- Aménagement de travaux de sécurité
- Aménagement d'un Colombarium au cimetière de Boutigny
- Des extincteurs dans divers locaux communaux
- Acquisition d'un groupe électrogène pour le service technique
- Rénovation de la toiture de la mairie de PROUAIS (sur plusieurs exercices)
- Rénovation de la salle polyvalente
- Ravalement de l'ancienne cantine
- Réparation des vitraux de l'église de Boutigny
- Stores de la Mairie (salle du conseil et bureaux de l'étage)
- Rénovation du vieux puits de La Musse (grâce à un don de l'Aspic)

Le fonctionnement est proposé quant à lui avec la volonté de réduire au maximum les dépenses superflues.

Madame le Maire rappelle que la commune doit assurer financièrement la future opération « cœur de village », même si les revenus attendus doivent compenser les dépenses après réalisation complète de l'opération ; elle se fait également l'écho de la volonté de nombreux administrés de voir se mettre en place des aménagements de sécurité sur tout le village.

A ce propos, un administré a versé un don de 500 € qu'il souhaite voir affecté à la sécurité, pour lequel il est demandé aux membres du Conseil présents d'accepter par la prise d'une délibération.

Par ailleurs, la commune se doit d'entretenir les bâtiments et matériels communaux.

Compte tenu des projets Madame le Maire souhaite proposer une augmentation de 2 des 3 taxes composant notre revenu. Ainsi ce sont 11 629 € qui viendraient s'ajouter aux 426 176 € perçus en 2005, soit une augmentation globale de 2,73 %, se répartissant comme suit :

Taxe d'habitation de 12,96 % à 13,47 % (+ 4 %)	pour 210 132 €
Impôt sur le foncier bâti de 14,73 % à 15,32 % (+ 4 %)	pour 162 852 €
Impôt sur le foncier non bâti <u>sans augmentation</u>	pour 64 666 €

soit un produit fiscal attendu de 437 650 €

pour mémoire, l'an dernier l'augmentation était de TH + 5%, F B + 5%, FNB + 2%

A la question posée par Isabelle Petit, sur le choix de ce taux comparé au taux présenté à la réunion préparatoire, Mireille Eloy précise qu'il résulte d'une simulation réalisée avec le receveur .

Pierre Gapillou quant à lui, souhaite que si on les augmente, nous nous attachions à réaliser absolument ce qui est prévu dans l'année.

Le Conseil après avoir délibéré, se prononce par 16 voix pour et 1 abstention pour une augmentation des impôts locaux se répartissant comme suit :

- **Taxe d'habitation + 4% (de 12,96% à 13,47%)**
- **Impôt Foncier bâti + 4% (de 14,73% à 15,32%)**
- **Impôt foncier non bâti + 0% (de 25,28% à 25,28%)**

Madame le Maire fait voter le budget primitif présenté par chapitre.

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le budget primitif 2006 de la commune dans sa globalité.

Délibération pour acceptation et affectation d'un don.

Un administré a fait à la commune un don de 500 € qui doit être utilisé pour les travaux d'aménagement de sécurité.

Il convient de prendre cette délibération afin d'accepter et d'affecter cette somme au compte concerné.

Le conseil municipal a voté à l'unanimité cette délibération, et remercie notre sympathique donateur, qui a peut-être ouvert une nouvelle voie.

6. APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2005 DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Daniel Brunet commente les différentes lignes de ce budget et répond aux questions des membres du conseil.

En fonctionnement Dépenses	34 713,63 €
En fonctionnement Recettes	62 203,40 €
En investissement Dépenses	30 659,73 €
En investissement Recettes	12 812,10 €

AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT POUR 2005

En fonctionnement :

- Recettes d'exploitation 2005	62 203,40 €
- Dépenses d'exploitation 2005	34 713,63 €

27 489,77 € = Excédent de fonctionnement

En investissement :

- Dépenses 2005	30 659,73 €
- Recettes 2005	12 812,10 €

- 17 847,63 € = Déficit d'investissement

Ce déficit d'investissement de 17 847,63 € (R1068) est obligatoirement à couvrir par nos excédents de fonctionnement du budget 2005 (R002) soit 27489,77 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, le compte administratif assainissement et l'affectation des résultats constatés.

7. VOTE DU COMPTE DE GESTION 2005 DU BUDGET DU SERVICE ASSAINISSEMENT
--

Madame le Maire propose aux membres du conseil de voter le compte de gestion, certifié exact par le receveur municipal.

Le compte de gestion du budget assainissement est approuvé à l'unanimité.

8. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2006 DU SERVICE ASSAINISSEMENT
--

En fonctionnement, dépenses	49 914,00 €
En fonctionnement, recettes	54 500,00 €
En investissement, dépenses	212 900,00 €
En investissement, recettes	134 779,00 €

Information : l'équilibre entre les dépenses de 212 900 € et les recettes de 134 779 € est assuré par le report des excédents 2004 et 2005 – le déficit d'investissement 2005.

Mireille Eloy et Daniel Brunet expliquent les différentes rubriques de ce budget qui tient compte des investissements importants à prévoir pour les stations et l'épandage.

Le budget primitif du service assainissement est approuvé à l'unanimité, tel que présenté

Marc Ballesteros rapporte l'augmentation de la taxe d'assainissement proposée à 1,35€ au lieu de 1,31€ en 2005 soit une augmentation de 3%.

Ce qui représente pour une consommation moyenne de 150 m³ : 6 € par foyer.

Le conseil fixe à l'unanimité le nouveau tarif pour la redevance assainissement à 1,35 € pour les factures du 2^{ème} semestre 2006.

8. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2005 DU BUDGET TRANSPORT

Daniel Brunet présente et commente ce compte sachant comme à l'habitude que le différentiel est pris en charge par la commune d'autant que les subventions de fonctionnement ont tendance à être minorées.

En fonctionnement Dépenses	12 285,74 €
En fonctionnement Recettes	13 863,20 €
En investissement Dépenses	0,00 €
En investissement Recettes	7 700,00 €

AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET ANNEXE TRANSPORT POUR 2005

En fonctionnement :

Recettes d'exploitation 2005	13 863,20 €
Dépenses d'exploitation 2005	12 285,74 €

1 577,46 € = Excédent de fonctionnement

En investissement :

Dépenses 2005	0,00 €
Recettes 2005	7 700,00 €

Il s'agit d'un compte d'ordre puisque nous amortissons l'achat de notre car sur 7 ans à raison de 7 700 € par an.

Le conseil vote à l'unanimité le compte de gestion et l'affectation des résultats constatés

9. VOTE DU COMPTE DE GESTION 2005 DU BUDGET TRANSPORT

Madame le Maire propose aux membres du conseil de voter le compte de gestion, certifié exact par le receveur municipal.

Le compte de gestion du budget transport est approuvé à l'unanimité.

10. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2006 DU BUDGET TRANSPORT

Le budget primitif 2006 s'équilibre en recettes et en dépenses à 23 000 € en tenant compte des amortissements annuels pour notre car scolaire à hauteur de 7 700 €

Le fonctionnement de ce budget est principalement constitué par la subvention de 15 000 € assurée à partir du budget principal communal.

Ce budget primitif est voté à l'unanimité.

11. QUESTIONS DIVERSES

Mireille Eloy informe le conseil, des nominations suite aux élections des responsables après l'entrée des nouvelles communes dans la C.C.P.H. :

Jean-Marie TETART

Maire d' Houdan

Président

Jacqueline ABOUDARAM	Maire de Bazainville	1° Vice – présidente Chargée des services à la personne
Mireille ELOY	Maire de Boutigny - Prouais	2° Vice – présidente Chargée de la voirie et des bâtiments et infrastructures communautaires
Jean-Jacques MANSAT	Maire de Tacoignières	3° Vice – président Chargé du développement économique
Michel SAUVAIN	Maire de Boissets	4° Vice – président Chargé de la vie associative, de l'animation culturelle et des évènements d'intérêts communautaire
Françoise BETTINGER	Maire de Longnes	5° Vice – président Chargée de l'environnement

Elections aux commissions de la C.C.P.H.

Dans le même esprit, les représentants aux différentes commissions communautaires des 32 communes adhérentes à la CC du Pays Houdanais doivent être réélus ; Mireille Eloy demande aux conseillers de se positionner sur la liste réactualisée de ces commissions.

Cette liste sera communiquée à la CC du Pays Houdanais lorsque la proposition aura été faite aux absents de la présente réunion.

Information Garderie

Mireille Eloy nous précise qu'elle va diffuser une note afin de répondre aux interrogations des parents suite au changement de personnel pour démission de Yolande ROBERT.

Syndicat des eaux de Boutigny

Fabrice Geffroy nous informe de l'augmentation de 5% du prix du m³ d'eau voté par le syndicat intercommunal des Eaux de Boutigny.

Le Syndicat a voté également, la pose de compteurs type « hydro » à l'entrée de chaque nouvelle habitation, et a décidé du changement de 400 branchements jugés défectueux.

Piscine d'Houdan

Monique Petit informe les membres du Conseil présents que lors d'une précédente réunion au SIVOM, il a été défini le nombre de séances affecté aux classes : 15 pour la Grande section Maternelle, 20 pour le C.P.et 30 pour le C.M.1.

Une première proposition du prix de la séance par enfant a été faite à hauteur de 3 € + 1,10 € de transport.

Taxe d'ordures ménagères

Marc Ballesteros informe d'une augmentation importante de cette taxe, passant de 15,50 % en 2005 à 17,75 % soit + 14% essentiellement causée par la sortie non prévue de certaines communes et nous évoque un projet de mise à disposition de mini-composteur, afin de diminuer le tonnage annuel de déchets verts à traiter.

Infos diverses

- Josette Joyeux signale la dangerosité de la chaussée de la RD 101 à la hauteur de la déchetterie, notamment par temps de pluie. Madame le Maire s'engage à faire remonter l'information auprès des services du Conseil Général
- Daniel Brunet informe de la prise en charge de l'entretien de l'Opton par la C.C.P.H. dans le cadre du transfert de compétences.
Il alerte également le conseil, suite à de nouvelles dégradations de la maison située au carrefour de la rue de la Fée et de la rue des Vignes à Rosay, déjà frappée d'un arrêté de mise en péril. Il faut poser rapidement des barrières pour sécuriser la circulation piétonne et peut-être revoir l'arrêté.
- Roland Heyer signale le 4ème disfonctionnement de l'année pour le premier lampadaire de Cloches.
- Fabrice Geffroy précise que tous les éclairages d'Allemant fonctionnent, suite à une intervention conjuguée de la SICAE-ELY et du personnel communal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.